

Préalablement au vote du budget 2001, le Collège doit présenter au conseil communal, un rapport accompagnant le budget de l'exercice 2001, en application de l'article 96 de la loi communale

I . SITUATION DE L'ADMINISTRATION ET DES AFFAIRES COMMUNALES

1. POPULATION

- - habitants au 31 décembre 1999 : **4.893**
- - habitants au 31 décembre 2000 : **4.980**

Inscriptions et radiations

- - **337** personnes ont été inscrites à la population pendant l'année 2000
- - **297** personnes ont été rayées de la population, par suite de départ

2. ETAT CIVIL

- - naissances : **86** dont **47** garçons et **39** filles
- - décès : **35** dont **24** du sexe masculin et **11** du sexe féminin
- - divorces : **17**
- - mariages : **29**

3. URBANISME

- - **3** permis de lotir
- - **42** permis de bâtir
- - **3** permis d'exploitation de classe I
- - **1** permis d'exploitation de classe II
- - **125** demandes de renseignements urbanistiques par notaires
- - **11** certificats d'urbanisme n° 1
- - **1** certificat d'urbanisme n° 2

4. ENSEIGNEMENT

- - les listes d'inscription pour l'année scolaire 2000-2001 comprennent : **180** élèves inscrits au 01/10/2000, dans les écoles communales

5. LISTES ELECTORALES

- - la dernière liste électorale clôturée au 01/08/2000 comprend **3.528** électeurs

6. POLICE ET SECURITE

- - le nombre de procès-verbaux dressés par la Police communale en 2000 a été de **789**, dont :
- redevances « zones bleues » : **103**
- PV de roulage (radar, stationnement) : **40**
- apostilles : **333**
- coups et blessures volontaires : **12**
- dégradations : **26**
- accidents de roulage : **39**
- perte de documents : **31**
- menaces : **11**
- escroquerie : **5**
- vols : **72**
- familles : **11**
- enquêtes moralité : **23**
- différends civils : **11**
- plaintes diverses : **6**
- stupéfiants : **7**
- faux : **5**
- urbanisme : **2**
- incendie : **1**
- fausse monnaie : **3**
- domicile : **3**
- protection animaux : **2**
- information : **5**
- immondices : **2**
- perquisitions : **2**
- détournements : **1**
- agissements suspects : **3**
- pollution : **1**
- non paiement pension alimentaire : **23**
- « alcotest » : **3**
- défaut d'assurance : **2**
- grivèlerie : **1**

7. COLLEGE ECHEVINAL

- le Collège échevinal s'est réuni **34** fois en 2000

8. CONSEIL COMMUNAL

- le Conseil communal s'est réuni **10** fois en 2000

II. SYNTHÈSE DU PROJET DE BUDGET

Le budget de l'exercice 2001 et arrêté par le Collège échevinal en séance du 14 mars 2001, se présente comme suit :

A. EXERCICE PROPRE

	ORDINAIRE	ORDINAIRE	EXTRAORDINAIRE	EXTRAORDINAIRE
	Exercice 2001	Exercice 2000 après modification budgétaire	Exercice 2001	Exercice 2000 après modification budgétaire
Recettes	166.453.670	152.130.677	97.377.656	61.484.000
Dépenses	168.047.662	158.654.851	95.153.000	64.238.050
Résultat BONI MALI	2.593.992	6.524.174	2.224.656	2.754.050

B. EXERCICE GLOBAL

	ORDINAIRE	ORDINAIRE	EXTRAORDINAIRE	EXTRAORDINAIRE
	Exercice 2001	Exercice 2000 après modification budgétaire	Exercice 2001	Exercice 2000 après modification budgétaire
Recettes	166.453.670	168.527.160	97.377.656	130.208.177
Dépenses	170.658.757	163.093.009	95.153.000	112.174.937
Résultat BONI MALI	4.205.087	5.434.151	2.224.656	18.033.240

III. COMMENTAIRES PAR PRINCIPALES FONCTIONS

1.) Exercices antérieurs :

Service ordinaire : (p. 10 et 11)

On ne retrouve que des crédits supplémentaires en dépense et pas en recette, car le compte 2000 n'est pas encore tiré. Il s'agit de dépenses engagées avant le 31/12/2000, mais pour lesquelles les factures sont arrivées après le 01/01/2001 (soldes assurances, électricité, téléphone, autres frais de fonctionnement, etc.)

Montant total : 1.611.095 frs.

2.) Informations :

Fonds des communes (p. 13)

- Dotation principale : prévision égale au montant de la quote-part définitive en 2000, affectée d'un coefficient d'indexation de 1,024949.
- Dotation spécifique : prévision égale à 90 % de la quote-part définitive en 2000, affectée également du coefficient d'indexation de 1,024949.

Impôts et taxes

- I.P.P. et automobiles : les données sont transmises par le Ministère des Finances.
- P.R.I. : les données de base pour le calcul sont transmises par le Cadastre.

3.) Fonctions principales - commentaires :

Attention ! dans la colonne « Crédit budgétaire 2000 », le montant indiqué est le crédit après modification budgétaire.

1. Administration générale (p. 36)

Ordinaire :

- Dépense de personnel : augmentation importante du traitement des mandataires
- Augmentation de 2 % (index) du traitement du personnel

2. Patrimoine privé (p. 40)

Extraordinaire :

- Achats de bâtiments : 29.500.000 frs, soit fermes Lambeaux et Lamboray, et un terrain rue des Ecoles à Hotton – (recette : 75 % R.W. sur achat des 2 fermes, le reste sur emprunt)
- Equipement lotissement des Sarts : 3.500.000 frs (recette : vente des terrains à bâtir)

3. Police (p. 43)

- C'est le dernier exercice qui verra le budget détaillé de la fonction Police faire partie intégrante du budget communal. A partir de 2002, cette fonction ne comprendra plus qu'un seul crédit dépense, à savoir l'intervention communale dans le fonctionnement de la zone de Police.
- Pour information, il faut remarquer que la fonction Police coûte à la Commune +/- 8.000.000 frs (10.000.000 de dépenses moins 2.000.000 de recettes). En 2002, il y aura lieu de prévoir +/- 2.000 frs / habitant.

4. Communications – Voirie (p. 45)

Ordinaire :

- Personnel : augmentation car engagement d'un ouvrier ACS supplémentaire
- Fonctionnement : augmentation du crédit d'achat de fournitures pour consommation directe (2.000.000 frs)

Extraordinaire :

- a) travaux ayant fait l'objet d'une promesse ferme de subsides :
 - entretien de 3 voiries communales : 5.000.000 frs (80 % subs. R.W.)
- b) travaux susceptibles d'être subventionnés :
 - aménagements cyclables (Hotton-Rendeux) : 7.300.000 frs (subv. R.W. 75%)
 - passerelle Renissart : 1.000.000 frs (subv. R.W. 60%)
 - passerelle rue Simon : 5.800.000 frs (subv. R.W. 60%)
 - entretien ruisseau Seurs Prés : 2.200.000 frs (subv. R.W. 60%)
- c) travaux ou achats sur fonds propres :
 - entretien extraordinaire voirie : 5.500.000 frs (emprunt P.C.)
 - achat petit tractopelle : 1.000.000 frs (emprunt P.C.)
 - achat matériel divers : 1.210.000 frs (emprunt P.C.)
 - construction de casse-vitesse : 2.700.000 frs (emprunt P.C.)

5. Commerce, industrie, tourisme (p. 88)

Extraordinaire :

- Le R.S.I. va introduire une demande de subsides (80%) pour l'achat de mobilier pour la Maison Godenir. Financement : - 600.000 frs de subside extraordinaire communal
- 2.400.000 frs d'avance récupérable

Agriculture, forêts (p. 52)

Ordinaire :

- Personnel : diminution, ouvrier d'Erneville pensionné.

Extraordinaire :

- Remembrement : 15.000.000 frs (emprunt P.C.)
- Achat terrains forestiers *situés le long du fond de Maffe (dont la Grotte des Nutons)* : 700.000 frs (emprunt P.C.)

6. Enseignement (p. 55)

Ordinaire :

- La même politique financière est appliquée pour la fonction enseignement
- Seule augmentation = 460.000 frs pour la location des modules qui abritent l'école de Fronville durant les transformations.

Extraordinaire :

- école de Fronville : sur exercice 2000
- école de Hampteau : sur exercice 2002
- école de Hotton : à l'étude

7. Jeunesse, sports, loisirs (p. 61)

Ordinaire :

- Dépense de personnel : la différence entre le coût réel du personnel de l'asbl Hotton-Sports et les subventions pour points A.C.S. est entièrement remboursée par l'asbl (voir recettes).

8. Immondices (p. 71)

Ordinaire :

- Fonctionnement : + 1.000.000 frs pour le service d'enlèvement et traitement
+ 800.000 frs pour l'achat de compostières, dont on retrouvera
400.000 frs en recette (vente à 50 % aux particuliers)
- Transfert : la prime à la fréquentation du parc à conteneurs passe de 600 à 1.000 frs.

• durant les transformations.

Extraordinaire :

- école de Fronville : sur exercice 2000
- école de Hampteau : sur exercice 2002
- école de Hotton : à l'étude

9. Immondices (p. 71)

Ordinaire :

- Fonctionnement : + 1.000.000 frs pour le service d'enlèvement et traitement
+ 800.000 frs pour l'achat de compostières, dont on retrouvera
400.000 frs en recette (vente à 50 % aux particuliers)
- Transfert : la prime à la fréquentation du parc à conteneurs passe de 600 à 1.000 frs.

IV. CONCLUSIONS

BUDGET ORDINAIRE

SI L'ON COMPARE AVEC L'EXERCICE 2000 APRES MODIFICATION BUDGETAIRE, il apparaît que :

1) en recettes

Prestations : (12 % du budget)

(= ventes de bois, recouvrement terrains de camping, récupération traitement complexe sportif, etc.)

- augmentation de 4.000.000 frs, soit 3.500.000 frs pour prévisions de ventes de bois et 500.000 frs pour le remboursement du salaire de ½ ACS supplémentaire au complexe sportif.

Transferts : (85 % du budget)

(= subv. traitements ACS, PCE, police, Leader, itinéraires cyclables, enseignants, remboursement Etat emprunts, impôts, taxes et dotations, etc.)

- augmentation de 13.500.000 frs, soit :

- dotations : 500.000
- taxes : 12.000.000
- police : 500.000
- voirie (pts ACS) : 500.000

Dettes : (3 % du budget)

(= divers dividendes, remboursement emprunts par des tiers)

- diminution de 3.000.000 frs, soit 400.000 en dette générale (int. placement, ...), 2.300.000 en patrimoine privé (en 2000, div. et actions Dexia)

TOTAL des augmentations des recettes = 14.500.000 frs

2) en dépenses :

Personnel : (43 % du budget)

- augmentation de 5.600.000 frs, dont 3.100.000 frs de traitement des mandataires, 1.500.000 frs d'augmentation (2 %) des traitements du personnel et 1.000.000 frs de traitement de 2 ACS supplémentaires

Fonctionnement : (22 % du budget)

- augmentation de 3.200.000 frs, dont 1.000.000 frs en voirie (fournitures), +/- 500.000 frs de location de modules – classes, 1.700.000 frs d'augmentation du service d'enlèvement et de traitement des immondices.

Transferts : (15 % du budget)

- diminution de 2.100.000 frs, dont l'int. trait. Réc. Rég. (à reporter), suppression du coût de perception des cent. add. et déficit des hôpitaux inexistant en 2001.

Dettes : (20 % du budget)

- augmentation de 3.700.000 frs de charges d'emprunts pour les travaux ou achats extraordinaires réalisés au cours des exercices précédents.

TOTAL des augmentations des dépenses = 10.400.000 frs